



MONTER
et **FAIRE VIVRE**
un espace
FACILE À LIRE
en bibliothèque
et ailleurs



Ce guide a été réalisé par la **Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill)**, avec la contribution :

- de l'**Association des bibliothécaires de France (ABF)**,
- de l'**Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)**,
- de **Livre et lecture en Bretagne**,
- du **ministère de la Culture**, Direction générale des médias et des industries culturelles, Service du livre et de la lecture,

et avec la participation d'[Aveline Jarry](#), formatrice accessibilité de la lecture.

Il a reçu le soutien :

- du programme Action culturelle et langue française proposé par le ministère de la Culture, Délégation générale à la langue française et aux langues de France,
- de la Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture.

Cette publication doit beaucoup à l'action de Françoise Sarnowski, bibliothécaire et fondatrice de Bibliopass, et à toutes les structures engagées dans le Facile à lire : merci à elles.

Conception graphique et mise en accessibilité : Idéographik Bretagne

Photos : couverture, p. 6 et 16 : Romain Rabier - Les Beaux Yeux ;

p. 24 : Médiathèque L'Atelier Plouescat, réseau des médiathèques de Haut-Léon

Illustration : p. 11 : Océane Hardy

INTRODUCTION	4
LE B.A.-BA DU FAL	6
L'offre de lecture Facile à lire	8
Le module Facile à lire, un principe commun... ..	10
... des déclinaisons multiples	12
Communiquer autour du FAL	14
LE FACILE À LIRE, UNE DÉMARCHÉ PARTENARIALE	16
Bibliothèques départementales et FAL	18
Agir ensemble contre l'illettrisme	20
Le FAL dans les champs de la justice et de la santé	22
PAS DE FACILE À LIRE SANS MÉDIATIONS	24
Des rencontres avec le livre et autour du livre	26
Concevoir des événements littéraires	28
Associer le livre à d'autres supports et activités	30
STRUCTURES RESSOURCES	32
FINANCEMENTS	34

Les éléments soulignés sont des liens hypertextes renvoyant vers des sites Internet ou publications en ligne. Si vous lisez ce guide sur papier, vous pouvez accéder à sa version numérique et à d'autres ressources sur le site de la Fill.



INTRODUCTION

La démarche « Facile à lire » (FAL) vise à ce que les publics en proie à des difficultés avec la lecture puissent nouer ou renouer avec cette pratique. Elle consiste à la fois à mettre en place un espace Facile à lire, repérable et bien identifié, qui regroupe une offre de livres sélectionnés pour leur facilité d'accès, et à tisser des partenariats et proposer des médiations pour faire vivre cet espace.

Un peu d'histoire

Nés en Europe du Nord et au Canada sous le vocable « *easy to read squares* », les espaces Facile à lire sont apparus pour la première fois en France en 2014 dans des bibliothèques bretonnes, à l'initiative de l'organisme de formation et de conseil Bibliopass, avec le soutien de la Drac Bretagne et l'appui de Livre et lecture en Bretagne. Ils se sont peu à peu répandus sur le reste du territoire. En 2018, un collectif national regroupant l'Association des bibliothécaires de France (ABF), l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), Livre et lecture en Bretagne et la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill), sous l'égide du ministère de la Culture, a été créé pour accompagner leur déploiement.

À qui s'adresse le FAL ?

Le Facile à lire s'adresse à des personnes qui lisent peu ou qui ne lisent pas du tout. Celles-ci peuvent se trouver dans un certain nombre de situations : illettrisme, fragilité linguistique, apprentissage de la langue française, difficultés de concentration ou de mémoire, troubles de l'attention...

Certaines personnes ont perdu le lien avec la lecture, sans être dans l'une de ces situations : les offres de lecture FAL les concernent également.



FAL



FALC

Le FAL, un dispositif d'inclusion parmi d'autres
Le Facile à lire est destiné à toutes les personnes qui sont éloignées de la lecture, sans être forcément en situation de handicap. Il ne doit pas être confondu avec :

- **le Facile à lire et à comprendre (FALC)**, un ensemble de règles de rédaction et de présentation des documents qui les rendent compréhensibles aux personnes en situation de handicap mental, psychique ou cognitif,
- **les ressources Lire autrement**, des collections adaptées aux personnes en situation de handicap ou atteintes de troubles cognitifs ou DYS. Elles comprennent des documents en braille, grands caractères, langue des signes, FALC, des livres audio, des documents tactiles, du matériel et des logiciels adaptés.

À qui s'adresse ce guide ?

Ce guide est destiné aux professionnel·les et bénévoles qui travaillent pour des publics potentiellement intéressés par le Facile à lire ou qui souhaitent toucher ces publics : au sein de bibliothèques, mais aussi de structures de lutte contre l'illettrisme, d'insertion par l'emploi, d'établissements scolaires, pénitentiaires, d'associations d'éducation populaire, de centres socioculturels, etc. Il répond à plusieurs objectifs :

- **encourager le développement des espaces FAL** en France métropolitaine et ultramarine, dans la continuité des préconisations de l'Inspection générale des affaires culturelles et de la politique du ministère de la Culture ;
- **valoriser des initiatives existantes**, déployées sur tout le territoire ;
- **permettre aux structures qui utilisent le logo de vérifier la conformité de leur démarche** aux critères du FAL ;
- **favoriser le déploiement de la démarche FAL dans d'autres lieux que les bibliothèques.**



Sélection d'ouvrages « Faciles à lire », identifiable grâce au logo et présentés de face

LE B.A.-BA DU FAL

Parce qu'ils proposent une offre de lecture, les espaces Facile à lire (FAL) trouvent naturellement leur place dans les bibliothèques. Dispositifs mobiles, ils se logent également dans tous les lieux susceptibles d'accueillir du public : centres socioculturels, centres de formation, foyers sociaux, parloirs, salles d'attente diverses... — avec une pertinence particulière quand ce public est dit éloigné de la lecture.

L'OFFRE DE LECTURE FACILE À LIRE

« Facile à lire » ! Pour tenir cette promesse, les ouvrages présentés dans l'espace FAL doivent être soigneusement choisis et régulièrement renouvelés.

La sélection des collections

Cinquante titres, c'est le minimum pour permettre une diversité de genres, de thématiques et de formats. **Les livres sélectionnés sont issus de l'édition courante,** et puisés dans tous les genres, sans restriction. Roman, poésie,

bande dessinée, théâtre, documentaire (histoire, sport...), pratique (cuisine, activités créatives), livres audio... : **ils ont avant tout en commun, outre leur simplicité d'accès, la qualité de leur contenu.**

Certaines maisons d'édition et collections sont de grandes pourvoyeuses de livres Faciles à lire. C'est le cas par exemple des collections « Petite Poche » chez Thierry Magnier et « La Traversée » de la maison d'édition belge Weyrich, une des rares à proposer des ouvrages spécifiquement conçus pour et en collaboration avec un lectorat en demande de facilité.

Pour répondre aux différents niveaux de lecture des publics, le fonds devra intégrer :

- des livres comprenant peu ou pas de texte : livres de photographie, d'art, livres atypiques (livres objets, livres d'artistes, flipbooks...);
- des textes courts pour lecteurs et lectrices

débutant·es ou apprenant le français ;

- des textes un peu plus longs, notamment pour des lecteurs et lectrices fatigué·es ou redécouvrant la lecture.

On veillera à les panacher en fonction des spécificités des publics qui fréquentent la structure.

Un code couleur pour faciliter le repérage

Certaines structures déclinent le logo FAL en trois couleurs – vert, bleu ou violet, orange –, pour indiquer ces trois niveaux de difficulté sur les documents. Côté lecteurs et lectrices, ce repère permet un choix autonome et favorise une progression en confiance. Côté professionnel·les, il offre la possibilité de conseiller facilement.

En comité, c'est encore mieux !

Constituer un comité de sélection permet de **penser la dynamique FAL à l'échelle d'un réseau** : en associant des bibliothécaires de différents établissements, le personnel des structures accueillant l'espace FAL et, pourquoi pas, des lecteurs et lectrices, quand cela est possible. C'est aussi se donner les moyens de **bénéficier de l'expertise**

d'autres professionnel·les du livre, si l'on y convie des libraires, éditeurs ou éditrices...

Le comité étant invité à se réunir à échéances régulières, c'est, enfin, un moyen efficace de **s'assurer du renouvellement régulier du fonds**, afin que celui-ci reste attractif.

De nombreuses bibliothèques se sont déjà lancées dans l'aventure du Facile à lire et ont conçu des bibliographies qui pourront vous aider dans le choix et le renouvellement de votre fonds : appuyez-vous sur cette expertise !

LE MODULE FACILE À LIRE, UN PRINCIPE COMMUN...

Où qu'il se trouve, l'espace Facile à lire doit aussi être facile à repérer, facile à utiliser, facile à retrouver... Pour cela, l'idéal est de s'équiper d'un mobilier conçu pour mettre en valeur ces collections et les faire vivre. En bibliothèque, l'enjeu est aussi de les distinguer des autres rayonnages. Partout, cet espace se doit d'être le plus attrayant possible !

Il est conseillé de **présenter la sélection FAL dans un mobilier :**



- **bien identifié grâce au logo**, quel que soit le contexte, en bibliothèque comme dans toute autre structure – centre social, tiers-lieu, etc.



- **conçu pour accueillir des ouvrages exposés de face**, de façon à ce qu'ils soient immédiatement identifiables



- **de préférence mobile**, pour permettre des aménagements ou son utilisation dans d'autres espaces



- **entouré d'assises** pour inviter le public à s'installer, feuilleter à son aise

... situé de préférence dans un espace dégagé, d'accueil ou de passage.



... DES DÉCLINAISONS MULTIPLES

La question de l'acquisition ou de la création du mobilier ne doit pas être un frein à la constitution d'un espace FAL : la créativité, le travail en partenariat (avec un lycée des métiers du bois, les services techniques de la ville..) peuvent compenser un petit budget le cas échéant. Les nombreux espaces déjà créés, tous différents, sont autant de sources d'inspiration.

Petits et grands espaces

En Bretagne, la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine a fait appel à la société Un Poisson pilote pour créer son mobilier FAL. Destiné à être prêté aux bibliothèques, ce module tout de bois coloré prend la forme d'une grande malle. À l'intérieur se glissent différentes caisses : celles-ci composent les assises et les

rayonnages, et comprennent une centaine d'ouvrages. [Une vidéo](#) en présente le concept. En Pays de la Loire, les modules « [Pause lecture](#) » du Bibliopôle (bibliothèque départementale du Maine-et-Loire) prennent la forme d'une colonne sur roulettes, composée de trois blocs modulables en carton ondulé recyclé.

Et la fabrication maison ?

À condition de s'assurer que son mobilier ne présente pas de danger pour les publics (équilibre, matériaux...), il est possible de le construire soi-même. Entre autres ressources disponibles en ligne, [un plan de montage](#) créé par Un Poisson pilote est mis à disposition sur son site.

Toutes les structures n'ont pas la possibilité de financer ni d'installer de nouveaux mobiliers, aussi par manque de place. Parfois une simple étagère, bien placée, suffit pour présenter les collections FAL.

Une signalétique appropriée

Pour être bien visible, **l'espace Facile à lire doit pouvoir être facilement identifié par les publics** grâce à une signalétique appropriée, en particulier le logo FAL. En effet, si la première rencontre avec l'espace FAL se fait souvent par le biais d'une médiation, elle peut aussi être favorisée par une signalétique bien pensée. En bibliothèque, on cherche ainsi à toucher celles et ceux qui sont venu·es chercher autre chose (presse, accès Internet, ressources multimédias..).

Dans d'autres structures (pour l'emploi, en établissements de soin...), où le public ne s'attend pas forcément à trouver des livres, il faut que l'offre de lecture soit aisément repérable. La signalétique doit y aider, en facilitant le guidage et l'appropriation. **En plus du logo Facile à lire, divers pictogrammes sont utiles.** Livre et lecture en Bretagne met à disposition [27 pictogrammes](#) conçus à l'intention des personnes en difficulté avec la lecture.

Le risque d'une stigmatisation des publics, parfois mis en avant, est une crainte qui peut être levée si l'on considère les bénéfices qu'apporte un espace FAL bien identifié. Certaines personnes, pas ou peu lectrices, pas ou peu familières des bibliothèques, peuvent être impressionnées ou découragées par l'ampleur de l'offre de lecture, et trouvent avantage à ce qu'un espace immédiatement identifiable s'adresse à elles.

COMMUNIQUER AUTOUR DU FAL

Pour qu'elle rencontre son lectorat, il est nécessaire de faire connaître l'offre Facile à lire partout où ses publics potentiels se trouvent. En s'appuyant sur les partenariats noués, il conviendra de communiquer à la fois vers les publics visés et vers les professionnel·les ou bénévoles qui les accompagnent.

S'appuyer sur des supports de communication existants...

Le logo FAL du ministère de la Culture vise à faciliter le repérage et la visibilité de l'offre de lecture Facile à lire, en lui donnant une dimension nationale. Il est mis gracieusement à la disposition de toutes les structures s'inscrivant dans la démarche.

Pour faire connaître le dispositif, le Ministère propose également deux brochures.

Celle à destination des publics, intitulée *Enfin des livres pour moi !*, les invite à renouer avec la lecture et à identifier les espaces Facile à lire. L'autre, titrée *Un outil d'inclusion*, s'adresse aux professionnel·les et les encourage à rejoindre



cette démarche de développement de la lecture. Les brochures, disponibles sur le site du ministère de la Culture au format numérique, sont des outils où puiser de l'inspiration et des éléments de langages pour créer ses propres supports de communication.

... et créer les siens propres

Pour faire connaître son propre espace FAL, chaque structure pourra, selon ses ressources, créer ses outils de communication, à déployer dans tous les lieux pertinents et sur tous les supports – à commencer par le guide d'accueil, en bibliothèque. Il convient bien sûr de **mentionner l'existence du fonds FAL sur les canaux de diffusion numériques de la structure** : site Internet,

réseaux sociaux, blog... **Il ne faut pas négliger l'intérêt du papier** pour parler à des personnes qui peuvent aussi être en situation d'illectronisme. Un dépôt de dépliants là où se trouvent les publics reste un moyen assez sûr de les toucher : centres de formation, foyers pour tous, centres sociaux ou socioculturels, maisons de l'emploi, coiffeurs, kinésithérapeutes... La liste est longue !

Les supports de communication destinés aux publics doivent répondre eux-mêmes aux critères du Facile à lire : privilégiez des textes concis, une maquette attrayante, des informations les plus explicites possible.

Des supports à adapter selon le contexte et les moyens

À Paris, la Bibliothèque publique d'information (Bpi) a créé [une courte vidéo](#), mise en ligne sur sa chaîne YouTube, pour annoncer la création de son espace Facile à lire. Dans un tout autre contexte, dans le cadre de « Passerelle(s) », projet porté par Normandie Livre & Lecture, [des marque-pages](#) ont été réalisés pour faire connaître le FAL au sein des établissements pénitentiaires. « Lire vous fatigue ? », « Lire vous semble difficile ? » : leurs messages s'adressent directement aux lecteurs et lectrices potentiel·les.



Présentation du dispositif, organisée par la bibliothèque départementale du Val-d'Oise à la mairie de Butry-sur-Oise

LE FACILE À LIRE, UNE DÉMARCHE PARTENARIALE

La création et la pérennisation d'un espace Facile à lire ne peuvent se faire sans la mise en place de partenariats. C'est en effet la collaboration entre acteurs culturels et acteurs du champ social qui permettra d'atteindre les publics éloignés du livre et de la lecture dans leur diversité.

BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES ET FAL

Les bibliothèques départementales (BD) s'engagent pour favoriser l'accès à la culture et lutter contre l'exclusion. Elles proposent des services destinés en premier lieu aux bibliothèques de leur territoire, mais aussi à leurs partenaires institutionnels et associatifs. Certaines les accompagnent dans le développement de projets auprès des publics éloignés.

Des lieux d'information et de formation

Les bibliothèques départementales constituent des lieux d'information et de formation sur le FAL : présentation du dispositif et de la typologie des publics concernés, aide au montage de dossiers de demande de financement, conseils sur

les collections, l'aménagement, le mobilier, les médiations et les partenariats possibles.

Quelques-unes ont publié des guides très complets, comme [la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine](#), ou [Bibliopôle, en Maine-et-Loire](#).

Conseils et outillage pour la constitution d'un fonds FAL

Les BD peuvent aider à constituer et à enrichir un fonds FAL, en mettant à disposition des collections. Plusieurs d'entre elles prêtent également des présentoirs et des mobiliers légers pour aménager l'espace. Certaines mettent en place et animent

des comités de lecture, et proposent dans ce cadre des sélections de livres. C'est le cas de [la bibliothèque départementale de l'Ain](#), qui a constitué en 2022 un comité de lecture composé de bibliothécaires salariés et bénévoles.

Un appui pour les médiations

Bon nombre de bibliothèques départementales accompagnent les structures de leur territoire dans la programmation d'animations autour du FAL, en prêtant des outils de médiation, en contribuant à l'organisation d'événements tels que des prix

Facile à lire. La médiathèque départementale de l'Isère a même édité, en collaboration avec le centre ressources illettrisme, [des fiches pratiques](#) d'activités d'apprentissage du français et d'animations culturelles possibles autour d'une sélection de livres FAL.

Le cadre contractuel

Différents dispositifs territoriaux peuvent formaliser l'engagement des bibliothèques départementales. Les **schémas départementaux de lecture publique** définissent les stratégies et moyens engagés par le Département pour appliquer sa politique de lecture publique.

Les **contrats départementaux lecture**, signés par la Drac et le Département, soutiennent des projets menés par les bibliothèques départementales, dont des actions en faveur de la lutte contre l'illettrisme.

En outre, les **contrats territoire lecture**, signés par l'État et une ou plusieurs collectivités territoriales, permettent de tisser des partenariats entre collectivités, bibliothèques et autres équipements du territoire.

Pour prendre connaissance de la politique du livre de votre territoire, [consulter le site de votre bibliothèque départementale](#).

AGIR ENSEMBLE CONTRE L'ILLETTRISME

Les adultes en difficulté avec l'écrit fréquentent peu les lieux culturels comme les bibliothèques, n'ont pas forcément les codes pour s'y repérer, y passer du temps ou y accompagner leurs enfants. Pour parvenir à les atteindre, l'enjeu est donc d'aller à leur rencontre, là où ils se trouvent.

Aller vers les publics en associant les structures qui les accompagnent

Penser le déploiement de la démarche Facile à lire à l'échelle du territoire est essentiel pour que celle-ci touche son public. **Les bibliothèques et autres porteurs de projet doivent donc en premier lieu repérer les partenaires qui accompagnent de près ou de loin les adultes en difficulté**, en s'appuyant notamment sur les équipes régionales de l'Agence nationale de lutte

contre l'illettrisme. Ce sont par exemple les caisses d'allocations familiales (CAF), les agences France Travail, les missions locales, les organismes de formation... Organiser régulièrement des réunions entre les partenaires favorise l'interconnaissance et améliore la lisibilité des actions, permettant une meilleure orientation des publics.

Mettre en place une équipe référente FAL, réunissant des organismes de formation, structures médico-sociales, institutions (CAF, France Travail, Éducation nationale...) garantit la durabilité des actions et l'engagement des équipes face au défi d'atteindre des publics qui peuvent sembler insaisissables.

S'appuyer sur les tiers-lieux

Espaces qui mutualisent locaux et compétences, hybrident des activités et réunissent un collectif citoyen engagé (selon la définition de [France Tiers-Lieux](#)), les tiers-lieux favorisent la coopération pour répondre aux enjeux de leur territoire.

Ils constituent une opportunité de construire des espaces FAL avec différents partenaires et au plus près des publics.

En Corse, l'Appuntu, situé dans le centre historique de Bastia (classé en quartier prioritaire de la politique de la ville), illustre cette approche. Animé par la

Falep, Ligue de l'enseignement de Corse soutenue par la collectivité, cet équipement regroupe des outils de lutte contre la fracture numérique et des ateliers culturels. En partenariat avec la bibliothèque départementale, l'ANLCI et avec le soutien d'un service civique, un [espace FAL](#) y a été créé. Il met à disposition des habitant-es des collections adaptées et un programme d'animation en lien avec le réseau de lecture publique.

Consultez la [cartographie des tiers-lieux](#) pour identifier ceux de votre territoire.

L'ARLL de Mayotte : un partenaire clé de la lecture

Dans les territoires d'outre-mer, le pourcentage de personnes en difficulté avec l'écrit est bien plus élevé qu'en métropole. À Mayotte, l'[Agence régionale du Livre et de la Lecture](#) (ARLL) déploie la démarche FAL sur l'île dans le cadre du plan de lutte contre l'illettrisme dont elle est signataire aux côtés de partenaires institutionnels (préfecture, rectorat, conseil départemental et France Travail). Par la formation des acteurs, le soutien à l'animation des espaces, la mise à disposition de mobiliers conçus localement, les collections FAL sont de plus en plus nombreuses.

LE FAL DANS LES CHAMPS DE LA JUSTICE ET DE LA SANTÉ

Hospitalisées, hébergées ou suivies dans des établissements ou des services médico-sociaux, placées sous main de justice... Nombreuses sont les personnes pour qui l'accès à la lecture est entravé, de façon temporaire ou durable. Le dispositif Facile à lire peut être mobilisé avec bénéfice dans ces contextes particuliers.

Nouer ou renouer avec l'écrit : une nécessité pour les personnes placées sous main de justice

La démarche FAL est d'autant plus pertinente en détention que le taux d'illettrisme y est supérieur à la moyenne nationale. Elle s'y révèle un outil d'inclusion efficace. En témoigne l'expérience de [Liancourt](#) dans les Hauts-de-France où, grâce au FAL, une personne détenue sur deux fréquente la bibliothèque. Dans ce centre de détention comme dans les autres, les démarches administratives se font nécessairement par écrit : le FAL contribue à prendre ou reprendre confiance dans ce domaine.

En Bretagne, le projet de lutte contre l'illettrisme en détention « Quartier livre », coordonné par Livre et lecture en Bretagne de 2015 à 2017, s'est appuyé sur le dispositif Facile à lire. Dans les sept établissements pénitentiaires de la région, les équipes ont été sensibilisées, des ouvrages répondant aux critères du FAL ont été acquis, et des ateliers de lecture et d'écriture ont été menés avec des personnes détenues volontaires. Ces actions et leurs retombées sont relatées sur le [site Internet](#) consacré au projet : une source d'inspiration foisonnante !

Dans les établissements de santé et médico-sociaux

Fatigue, stress lié à la maladie, situation de handicap temporaire ou permanente : **la disponibilité pour la lecture, voire la capacité à lire, est souvent malmenée chez les personnes hospitalisées** ou fréquentant les établissements de santé et médico-sociaux. L'offre de lecture Facile à lire peut être une réponse à cette difficulté. À l'hôpital seront notamment proposés

des ouvrages courts, légers et faciles à prendre en main par des personnes alitées. Lorsqu'il n'existe pas de bibliothèque dans la structure ni de personnel dédié, l'espace Facile à lire peut trouver sa place dans des lieux de passage qu'il contribue à animer. C'est le cas à l'[hôpital de Carhaix](#), où il a été installé en partenariat avec la bibliothèque départementale du Finistère.

Des sites pour s'outiller, des plaidoyers pour convaincre



Les sites Internet [Lecture-Justice](#) et [Lire en établissements de santé et médico-sociaux](#) conçus par la Fill avec le soutien du gouvernement (ministère de la Culture, ministère de la Justice et ministère de la Santé) sont destinés à outiller les porteurs de projet livre et lecture dans ces contextes spécifiques et les aider à sceller des partenariats de qualité. Chaque site comprend un plaidoyer pour convaincre les décisionnaires du rôle essentiel que peuvent jouer les projets livre et lecture dans les parcours des publics qui en sont dits éloignés.



Atelier danse, musique et dessin à partir de l'album *Duo Mambo*, sélectionné pour le prix FAL Bretagne 2025

PAS DE FACILE À LIRE SANS MÉDIATIONS

Les structures qui affichent le logo FAL s'engagent à prévoir des temps de médiation afin de valoriser l'espace et de toucher les publics visés. De la lecture à voix haute au prix littéraire en passant par la venue d'un auteur ou d'une autrice, ces médiations ont pour enjeu premier de permettre la rencontre avec le livre.

DES RENCONTRES AVEC LE LIVRE ET AUTOUR DU LIVRE

Les publics visés par le Facile à lire ne se considérant pas toujours comme légitimes à entrer dans une bibliothèque ou un point de lecture, les médiations ont pour objectif de les accueillir et de les mettre en confiance. Elles permettent par ailleurs de proposer différents chemins d'accès à la lecture, en l'abordant dans un cadre moins contraint que celui de l'école ou des démarches administratives.

Pour bien commencer, inaugurer !

L'inauguration de l'espace FAL est un prétexte d'événement festif à saisir pour répondre à plusieurs enjeux. Il permet notamment de :

- **rendre l'espace et le fonds attractifs**, en leur donnant une visibilité auprès de l'ensemble des publics fréquentant le lieu ;
- **renforcer et valoriser les partenariats** ;
- **marquer la volonté politique** ;
- **mobiliser l'ensemble de l'équipe** et des partenaires.

L'inauguration de l'espace peut également être l'occasion de nouer des partenariats avec des associations culturelles

d'autres secteurs : musique, spectacle vivant...

Ainsi, à l'occasion de l'inauguration de l'espace FAL à la médiathèque de Choisy-le-Roi (Île-de-France) en mai 2022, des comédiens d'une compagnie de théâtre ont déambulé en déclamant des textes.

Dans un autre registre, la médiathèque de Villeeneuve-d'Ascq (Hauts-de-France) a adossé l'inauguration de son espace FAL aux Nuits de la lecture. Le public a été convié à un moment de partage de recettes culinaires et de lectures à voix haute.

Des médiations à foison

Parmi les médiations les plus courantes, **outre les temps de présentation de l'espace Facile à lire, figurent les lectures à voix haute**. Elles peuvent être délivrées par le médiateur ou la médiatrice (bibliothécaire, professeur-e documentaliste), par un auteur ou une autrice, par une compagnie artistique... ou même par les participant-es.

Plus interactifs, **des rendez-vous type « clubs de lecture » invitent les lecteurs et lectrices à échanger sur leurs lectures FAL**, comme

dans tout club de ce type. **Sont également envisageables des ateliers d'écriture ou de création littéraire** ; des cafés linguistiques ou des ateliers de conversation à partir d'un livre du fonds ; la production de livres audio par les participant-es... Ainsi, au lycée des métiers Camille-Claudel à Mantes-la-Ville (Île-de-France), les élèves ont été enregistré-es en train de lire à voix haute un livre du fonds FAL. Ces enregistrements ont ensuite été intégrés aux ressources audio du CDI (centre de documentation et d'information).

Une médiation simple, qui nécessite peu de moyens : la sieste littéraire

Cette médiation permet d'associer le livre à un moment de détente : la sieste. Au collège Louis-Nucéra, à Nice, la professeure-documentaliste a mis en place un fonds Facile à lire à l'intention des élèves des classes Ulis, UPE2A et Segpa du collège. Une fois par semaine, après le repas, les élèves sont invité-es à découvrir ou redécouvrir un livre de fiction, lu par la documentaliste. Confortablement installés dans le CDI, ils peuvent s'endormir s'ils en ont besoin.

CONCEVOIR DES ÉVÉNEMENTS LITTÉRAIRES

Les événements organisés dans le cadre de la démarche Facile à lire sont autant d'occasions de faire naître des échanges : avec des auteurs et des autrices, ou avec d'autres lecteurs et lectrices, au-delà des seuls publics visés par le FAL.

Recevoir un auteur ou une autrice

Faire intervenir dans son établissement l'auteur ou l'autrice d'un livre du fonds Facile à lire participe à la désacralisation de la littérature auprès de l'ensemble des publics, en montrant les écrivains et écrivaines comme des personnes

bien vivantes. Les modes d'interventions possibles sont nombreux : échanges informels autour d'un livre, séance de dédicaces en partenariat avec la librairie locale, ateliers d'écriture ou de dessins, lecture à voix haute, etc.

S'appuyer sur des événements nationaux

Inscrire son animation dans le cadre d'une manifestation nationale permet de lui donner plus de visibilité – voire de disposer de moyens supplémentaires, comme faire profiter les participant-es de Chèques lire. Le ministère de la Culture propose ainsi des manifestations annuelles comme les [Nuits de la lecture](#), [Biblis en folie](#) ou encore le [Printemps des poètes](#). Pilotées par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), les [Journées nationales d'action contre l'illettrisme \(JNAI\)](#) sont également un point d'appui important pour renforcer la portée des rencontres.

Diverses [ressources utiles](#) à l'accueil d'un auteur ou d'une autrice sont disponibles sur le site de la Fill, où sont également détaillées [les démarches pour les rémunérer](#).

Et pourquoi pas un prix ?

Organiser un prix Facile à lire, c'est avant tout proposer un prix littéraire, qui doit donc être pensé comme tel et intégrer des actions de médiation sur le temps long, en amont du vote et de la remise du prix. Celles-ci contribueront à fidéliser des publics en difficulté avec la lecture. Comme pour tout prix littéraire, les participant-es sont invité-es à voter pour leur ouvrage préféré. **Vivre une expérience**

collective, participer à une prise de décision, être associé-e à une action qui a de la visibilité : autant de retombées bénéfiques pour les juré-es.

Le prix FAL peut être porté par tout type de structure : une bibliothèque ou un réseau de bibliothèques, mais aussi un centre de ressources illettrisme et analphabétisme, une structure régionale pour le livre...

Des prix FAL, en Bretagne et ailleurs

Pionnier en France, le [prix Facile à lire Bretagne](#) est organisé depuis 2017 par Livre et lecture en Bretagne. Pour chaque édition, un comité de pilotage composé des quatre bibliothèques départementales, de représentant-es d'organismes de formation spécialisés dans le champ de l'illettrisme, ainsi que de représentant-es du champ carcéral et du champ médico-social sélectionne les huit ouvrages en lice.

Dans d'autres territoires, d'autres prix FAL mobilisent des partenaires variés. En 2021, la bibliothèque municipale de Lille et cinq établissements culturels des Hauts-de-France ont lancé leur prix FAL dans les quatre bibliothèques du centre pénitentiaire de Sequedin. Dans la [métropole bordelaise](#), six bibliothèques se sont alliées pour lancer leur prix FAL en 2025.

ASSOCIER LE LIVRE À D'AUTRES SUPPORTS ET ACTIVITÉS

Proposer des actions impliquant des médias et supports complémentaires au livre permet d'attirer et d'engager efficacement les publics potentiels du FAL et les professionnel·les qui les accompagnent. De nouvelles perspectives d'accès à la lecture peuvent alors s'ouvrir.

Des ateliers pratiques pour aller vers le livre

Les livres pratiques sont une mine d'inspiration pour des activités diverses : ateliers de cuisine, de photographie, activités créatives et artistiques (origami, tricot, jardinage...) peuvent s'appuyer sur les ouvrages du fonds FAL. **Cette approche par l'activité aide les personnes à ne plus se vivre en situation d'échec vis-à-vis de la lecture.** Celle-ci est alors associée à des expériences positives, interactives et stimulantes, qui concourent à renforcer les compétences des participant·es, à stimuler

la mémoire et l'attention, à augmenter la confiance en soi.

À Quessoy, dans les Côtes-d'Armor, c'est en prenant appui sur le recueil de poèmes *L'Arbre m'a dit*, de Jean-Pierre Siméon, qu'une séance de tressage d'osier a été proposée à un public de seniors. D'autres médiations à partir de ce livre et du reste de la sélection 2025 du prix Facile à lire Bretagne sont disponibles dans le *Livret de fiches médiations* réalisé par Livre et lecture en Bretagne.

Ritualiser toute activité en l'introduisant par un court temps de lecture à voix haute est un bon moyen de faire entrer le livre et la littérature dans le quotidien des publics.

Susciter l'envie de lire par la vidéo

La création de capsules vidéo constitue une passerelle possible pour donner de la visibilité à l'espace FAL et susciter l'envie de lire. Ce type d'activités est particulièrement intéressant auprès des jeunes, par exemple ceux qui fréquentent les écoles de la 2^e chance (E2C), destinées aux 16-25 ans sortis du système scolaire et sans emploi.

À Nîmes (Occitanie), un espace FAL a été construit au sein de l'E2C par et pour les élèves, avec l'appui de la médiathèque Carré d'Art et du centre ressources illettrisme (Ceregard-CRIA 30). Dès le début du projet, les jeunes ont été associés au désherbage d'un coin lecture déjà existant, à la sélection et

l'achat des ouvrages du fonds. Pour prolonger la démarche, la vidéo est utilisée comme un média facilitant : **les jeunes s'emparent des lectures FAL, rédigent leurs impressions, partagent leurs coups de cœur** à travers la réalisation de vidéos. Elles sont diffusées sur les réseaux sociaux pour valoriser leurs lectures et compétences numériques auprès de l'ensemble de l'école.

Les ouvrages choisis sont intégrés aux bibliographies thématiques du groupe de travail Lecture pour tous, qui réunit des structures engagées dans la démarche Facile à lire. Appuyé par Occitanie Livre & Lecture, ce groupe illustre la dynamique régionale autour du FAL.

STRUCTURES RESSOURCES

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)

L'[ANLCI](#) a pour mission de réunir, soutenir et outiller les décideurs et acteurs impliqués dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme. Elle apporte un éclairage sur la définition, les chiffres, coordonne les solutions sur les territoires et anime les [Journées nationales d'action contre l'illettrisme \(JNAI\)](#) chaque année en septembre. Depuis 2023, l'ANLCI porte l'[Observatoire de l'illettrisme et de l'illectronisme](#). Elle est aussi chargée de l'animation du réseau des [centres ressources illettrisme](#).

Association des bibliothécaires de France (ABF)

Au sein de l'[ABF](#), la commission [AccessibilitÉS](#) promeut et défend l'accès à la culture et aux savoirs pour les personnes en situation de handicap, d'illettrisme, sous main de justice et en établissements de santé et médico-sociaux.

Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill)

Lieu de l'interprofession du livre, la [Fill](#) compte parmi ses membres des [structures régionales pour le livre \(SRL\)](#), qui œuvrent au quotidien pour accompagner la filière et contribuer au développement de la lecture. Certaines de ces structures sont particulièrement actives en matière de déploiement du Facile à lire. Elles jouent un rôle central dans la dynamique de leur région et mettent à disposition des ressources pour les porteurs de projet. Ainsi, [Livre et lecture en Bretagne](#) a créé le site Internet [Facile à lire en Bretagne](#) et organise tous les deux ans le prix du même nom ; [Occitanie Livre & Lecture](#) anime le groupe [Lecture pour tous](#).

Ministère de la Culture

Le [Service du livre et de la lecture](#) de la Direction générale des médias et des industries culturelles administre la page Internet consacrée au Facile à lire, comprenant des ressources et le formulaire de demande de logo. La [Délégation générale à la langue française et aux langues de France](#) porte notamment les missions « maîtrise de la langue et action territoriale » et « sensibilisation et développement des publics ».

Au sein des [Directions régionales aux actions culturelles \(Drac\)](#), services déconcentrés de l'État au niveau régional, les conseillers livre et lecture et les conseillers action culturelle peuvent être des personnes ressources à solliciter pour monter un projet.

Établissements de lecture publique

Les [bibliothèques départementales](#) sont des partenaires incontournables du Facile à lire. Les coordonnées de tous les établissements de lecture publique figurent dans la base de données des [bibliothèques territoriales](#).

L'[annuaire de l'administration](#) donne accès aux contacts de très nombreux acteurs du champ social, partenaires potentiels d'un projet centré sur la démarche Facile à lire. Il permet une recherche par mots-clés, ou par thématiques. Sur le sujet Facile à lire, consulter notamment les rubriques « Enseignement, recherche », « Social, santé », « Travail, emploi, formation » ou encore « Associations, culture, jeunesse ».

FINANCEMENTS

La mise en place et l'animation d'un espace Facile à lire peuvent nécessiter un financement spécifique. Voici quelques pistes de soutien possible.

Dispositifs d'État

Aide au développement de la lecture auprès des publics spécifiques, Centre national du livre

L'[aide au développement de la lecture du Centre national du livre](#) soutient des projets de médiation qui visent à sensibiliser à la lecture des publics spécifiques, dont les « personnes présentant des difficultés d'accès et/ou d'apprentissage de la lecture et de l'écriture ».

Parmi les critères d'éligibilité, le projet doit prévoir des actions de médiation en direction des publics et s'étirer sur un à six mois. Trois dépôts par an.

Programme Action culturelle et langue française (ACLF), ministère de la Culture - Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Le [programme ACLF](#) soutient des projets culturels ou artistiques visant à réduire les inégalités d'accès à la langue française et à la culture.

Les projets doivent s'adresser à des personnes allophones, en situation d'illettrisme, en situation de fragilité linguistique ou placées sous main de justice, ou encore à des jeunes sans qualification ni emploi ou à des personnes mineures relevant de l'aide sociale à l'enfance. Un dépôt par an.

Mécénat

Certaines entreprises privées participent financièrement à des actions de développement de la lecture, souvent à travers des fondations.

Organisme d'intérêt général, la **Fondation de France** regroupe près d'un millier de fondations et associations, dont certaines interviennent dans les champs de la culture, de l'illettrisme, des solidarités (recherche par mots-clés dans son [annuaire](#)). Le programme « Lecture et Insertion » de la **Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture** soutient ainsi des actions contribuant à l'insertion sociale et économique grâce à l'apprentissage des savoirs de base, notamment la lecture.

La **Fondation La Poste** soutient des projets d'écriture auprès de personnes éloignées de cette pratique ou en difficulté avec l'écrit.



Retrouvez tous les liens sur la brochure en ligne.

La démarche « Facile à lire » (FAL) vise à proposer, en bibliothèque et autres lieux de médiation, une offre de lecture pour les personnes qui ne lisent pas ou qui lisent peu.

Depuis 2018, pour accompagner le déploiement d'espaces « Facile à lire », le ministère de la Culture met à disposition des porteurs de projet un logo permettant d'identifier facilement les espaces FAL au sein des établissements recevant du public. Pour obtenir le logo, les structures doivent remplir un formulaire sur le site du Ministère et signer une charte d'utilisation, formalisant plusieurs engagements.

En novembre 2023, l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) a publié un rapport sur l'implication du ministère de la Culture dans la lutte contre l'illettrisme. Parmi ses recommandations, l'IGAC encourage le développement des espaces « Facile à lire » dans les bibliothèques de lecture publique.

Aujourd'hui, environ 600 structures proposent un espace FAL, en grande majorité des bibliothèques de lecture publique, mais aussi des associations et des établissements scolaires. Ces espaces ont démontré leur pertinence pour amener le livre auprès des personnes présentant des difficultés de lecture. Ils constituent une ressource appréciée des acteurs et actrices de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, qui les utilisent et concourent à les faire vivre.

Le guide *Monter et faire vivre un espace Facile à lire* vise à accompagner cette dynamique, en proposant des ressources et conseils aux structures désireuses de mettre à disposition une offre de lecture répondant aux critères du FAL. Il permettra aussi de repenser une offre existante, notamment en s'appuyant sur des initiatives qui ont fait leurs preuves.